

MAIRIE DE SARTILLY

SEANCE DU 22 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux juillet à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - Mme CLAIRAY - M. LUCAS, Adjoints - Mme LEFRANC - Mme GOUELLE - M. BELLOIR - M. PAUL

Absents : M. VILQUIN, Adjoint - M. RESBEUT - Mme PERRIGAULT - M. CAHU - M. COULOMBIER - M. LOUIS dit GUERIN

Secrétaire de séance : M. FOURRE

- Convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition des équipements pour les Jeux Equestres Mondiaux.

Monsieur le Maire présente la dernière version de la Convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition de terrains et d'équipements propriétés de la ville de Sartilly pour l'organisation des Jeux équestres Mondiaux FEI Alltechtm 2014 en Normandie et des épreuves préparatoires associées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la Convention et autorise le Maire à la signer ainsi que les pièces s'y rapportant.

- Instauration de la Prime de Fonctions et de Résultats suite à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'instauration de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour les agents de catégorie A avait été décidée lors du conseil municipal du 14 mai 2013. Toutefois, il fallait préalablement consulter le Comité Technique Paritaire. Celui-ci s'est réuni le 27 juin 2013 et a émis un avis défavorable au projet d'instauration de la PFR. Monsieur le Maire indique que cet avis ne lie pas le conseil. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'augmenter les primes mais de fusionner certaines primes qui existent déjà.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confirmer l'instauration de la PFR.

- Participation au financement de la protection sociale complémentaire suite à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Maire rappelle que la participation au financement des contrats et règlements de protection sociale complémentaire labellisés avait été décidée lors du conseil municipal du 14 mai 2013. Toutefois, il fallait préalablement consulter le Comité Technique Paritaire. Celui-ci s'est réuni le 27 juin 2013 et a émis un avis favorable au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer, dans le domaine de la santé, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents, fonctionnaires ou non titulaires choisissent de souscrire, à compter du 1^{er} septembre 2013. Cette participation sera de 12 € par agent et de 5€ par enfant de l'agent. Cependant, les personnes en remplacement n'auront pas droit à cette participation.

- Modification du temps de travail d'un agent.

Monsieur le Maire indique que, suite au recrutement à la rentrée scolaire d'un agent sur un poste existant d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de cet emploi compte tenu de la diminution des tâches incombant au poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet créé par une délibération du 3 mars 1981, de 24,30 heures par semaine à 21,87 heures par semaine à compter du 3 septembre 2013.

- Autorisation spéciale pour le règlement d'une facture pour l'éclairage public (travaux rue du Manoir).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu une erreur dans une imputation budgétaire bloquant le règlement d'une facture pour les travaux relatifs à l'éclairage public dans la rue du Manoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'autorisation spéciale permettant le paiement de cette facture.

- Convention entre la commune et le Théâtre en Partance.

Monsieur le Maire invite Monsieur LUCAS à présenter le projet de collaboration entre la commune et le Théâtre en Partance pour l'année scolaire prochaine 2013/2014.

Monsieur LUCAS indique, en premier lieu, que ce projet est le fruit d'une concertation avec les directeurs d'établissements scolaires et en donne son contenu voisin des années précédentes : 3 rendez-vous théâtraux, 30 h d'accompagnement pédagogique, coût de 6 000 €. Il précise les différentes pièces proposées (Une histoire manchotte, Un voyage homérique, Farces normandes) en soulignant le choix d'un spectacle « grand public » (Farces normandes) dont la représentation sera précédée d'un lever de rideau assuré par les élèves. Il rappelle enfin qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, la culture deviendra une compétence communautaire, tout en précisant que cela n'empêche pas les communes d'avoir des projets culturels pour l'année 2014, puisque la future Communauté de communes, après précisions sur la compétence, reprendra, le cas échéant, le coût de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- Avenir de la Banque Alimentaire.

Madame Clairay souhaite faire part au conseil municipal de son inquiétude sur l'avenir de la Banque alimentaire. En effet, le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître, tandis que le véhicule de transport affrété par la Communauté de communes doit désormais effectuer deux voyages depuis Saint-Lô pour apporter tous les colis.

Monsieur Rault souhaiterait réunir tous les maires concernés pour discuter de ce problème.